
**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE CALIXA-LAVALLÉE**

Séance ordinaire du conseil de la municipalité de Calixa-Lavallée tenue à la salle municipale du 771 chemin de la Beauce le 3 septembre 2019, à compter de 20h00

Sont présents :

Messieurs les conseillers, Daniel Palardy, Claude Lacasse, Bruno Napert et Louis Tremblay formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Daniel Plouffe.

Absences motivées des conseillers Patrick Keegan et Ghislain Beauregard.

Madame Suzanne Francoeur, directrice générale et secrétaire-trésorière, assure le greffe.

1- OUVERTURE DE LA SESSION

À 20h00 monsieur le maire constate le quorum et déclare la session ouverte.

2019-09-103

2- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Claude Lacasse, appuyé par le conseiller Louis Tremblay et unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté tout en retirant le point 4d).

- 1- Ouverture de la séance et constat de quorum
- 2- Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 3- Lecture et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 juillet 2019
- 4- ADMINISTRATION GÉNÉRALE
 - a) Affaires découlant de la séance ordinaire du 2 juillet 2019 : suivi
 - b) Lecture et adoption des comptes
 - c) Dépôt de documents : aucun
 - d) Cotisation au fonds de pension RREMQ – Retrait définitif **Point retiré**
 - e) Modification aux cotisations salariales du RREMQ – Adhésion au Fonds de solidarité FTQ
 - f) Informatique – Remplacement du poste du maire
 - g) Avis de motion et dépôt – Projet de règlement n° 246-4 modifiant le règlement n° 246 relatif aux limites de vitesse permises sur les voies routières de la municipalité
 - h) Congrès de la FQM 2019 – Autorisation de dépenses de monsieur le maire
 - i) Installation d'affiches de bienvenue – Autorisation de signature d'ententes de servitude
- 5- BÂTIMENTS ET PROPRIÉTÉS MUNICIPALES
 - a) Rapport du représentant
 - b) Nettoyage des vitres et du bâtiment extérieur – Octroi du contrat
 - c) Aménagement paysager – Octroi du contrat
 - d) Remplacement de la rampe du balcon avant – Octroi du contrat
- 6- SÉCURITÉ CIVILE ET PRÉVENTION DES INCENDIES
 - a) Rapport du représentant
- 7- VOIRIE ET AQUEDUC
 - a) Rapport du représentant
 - b) Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM)
- 8- URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE
 - a) Rapport du représentant

9- ENVIRONNEMENT

- a) Rapport du représentant

10- CULTURE ET PATRIMOINE

- a) Rapport du représentant
b) Réseau biblio – Renouvellement de la convention

11- LOISIRS

- a) Rapport du représentant

12- AUTRES DOSSIERS

- a) Bannissement de l'enfouissement des matières organiques – Demande de reconnaissance pour les régions qui ont pris action pour atteindre les objectifs – Appui

13- CORRESPONDANCE

- a) Accusé réception du MTQ – Résolution 2019-07-101 concernant le resurfaçage de l'autoroute 30

14- PÉRIODE DE QUESTIONS

15- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

ADOPTÉE

3- PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 2 JUILLET 2019 – ADOPTION

2019-09-104

Il est proposé par le conseiller Bruno Napert, appuyé par le conseiller Daniel Palardy et unanimement résolu :

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 juillet 2019 tel que déposé.

ADOPTÉE

4- ADMINISTRATION GÉNÉRALE

a) Affaires découlant de la séance ordinaire du 2 juillet 2019

La directrice générale mentionne qu'aucun problème n'est survenu quant aux décisions prises par le Conseil lors de la séance ordinaire du 2 juillet 2019.

b) Lecture et adoption des comptes

2019-09-105

CONSIDÉRANT le dépôt des comptes payés et à payer pour les mois de juillet et août 2019 au montant de 131 911.57\$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Bruno Napert, appuyé par le conseiller Daniel Palardy et unanimement résolu :

QUE la liste des comptes en date du 3 septembre 2019 au montant de 131 911.57\$ soit approuvée.

ADOPTÉE

c) Dépôt de documents :

Aucun document.

d) Cotisation au fonds de pension RREMQ – Retrait définitif

Point retiré

e) Modification aux cotisations salariales du RREMQ – Adhésion au Fonds de solidarité FTQ

2019-09-106

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Calixa-Lavallée souhaite adhérer au Fonds de solidarité FTQ en date du 1^{er} janvier 2020;

CONSIDÉRANT qu'à compter du 1^{er} janvier 2010 la directrice générale Suzanne Francoeur souhaite participer au Fonds de solidarité FTQ ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Claude Lacasse, appuyé par le conseiller Louis Tremblay et unanimement résolu :

QUE le Conseil de la Municipalité de Calixa-Lavallée adhère au Fonds de solidarité FTQ en date du 1^{er} janvier 2020 ;

Qu'à compter de cette date la directrice générale Suzanne Francoeur participe au Fonds de solidarité FTQ ;

DE MODIFIER le pourcentage de la cotisation salariale employé/employeur en vigueur qui est de 4 % de la façon suivante :

	FTQ :	RREMQ
Employée	4%	0%
Employeur	3%	1%

QUE la directrice générale ainsi que le maire soient autorisés à agir pour et au nom de la Municipalité de Calixa-Lavallée dans le présent dossier.

ADOPTÉE

f) Informatique – Remplacement du poste du maire

2019-09-107

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de procéder au remplacement du poste informatique de monsieur le maire ;

CONSIDÉRANT la soumission n° 28292 reçue de l'entreprise Ordinateurs experts Carignan inc. ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Bruno Napert, appuyé par le conseiller Daniel Palardy et unanimement résolu :

DE procéder au remplacement du poste informatique de monsieur le maire et d'octroyer le mandat à la firme Ordinateurs experts Carignan inc. selon la soumission n° 28292 au montant approximatif de 1 110.00\$ avant les taxes.

ADOPTÉE

g) Avis de motion et dépôt – Projet de règlement n° 246-4 modifiant le règlement n° 246 relatif aux limites de vitesse permises sur les voies routières de la municipalité

2019-09-108

AVIS DE MOTION est donné par le conseiller Bruno Napert qu'à une prochaine séance le Conseil municipal adoptera le projet de règlement n° 246-4 modifiant le règlement n° 246 relatif aux limites de vitesse permises sur les voies routières de la municipalité. Le dépôt du projet de règlement est aussi fait.

h) Congrès de la FQM 2019 – Autorisation de dépenses de monsieur le maire

2019-09-109

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt de la Municipalité de Calixa-Lavallée que monsieur le maire participe au congrès de la FQM qui se tiendra à Québec les 26, 27 et 28 septembre 2019 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Claude Lacasse, appuyé par le conseiller Daniel Palardy et unanimement résolu :

D'AUTORISER le remboursement des frais de déplacement de monsieur le maire Daniel Plouffe au congrès de la FQM 2019.

ADOPTÉE

i) Installation d'affiches de bienvenue – Autorisation de signature d'ententes de servitude

2019-09-110

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Calixa-Lavallée souhaite installer des affiches de bienvenue aux entrées nord et sud de son territoire ;

CONSIDÉRANT que nous devons conclure des ententes de servitude avec les propriétaires des lots concernés ;

CONSIDÉRANT les ententes de servitude préparées et déposées par la directrice générale ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Louis Tremblay, appuyé par le conseiller Claude Lacasse et unanimement résolu :

D'AUTORISER le maire Daniel Plouffe et la directrice générale Suzanne Francoeur à signer pour et au nom de la municipalité les ententes de servitude tel que déposées.

ADOPTÉE

5- BÂTIMENTS ET PROPRIÉTÉS MUNICIPALES

a) Rapport du représentant

Monsieur Daniel Palardy mentionne qu'il n'y a rien de particulier à signaler.

b) Nettoyage des vitres et du bâtiment extérieur – Octroi du contrat

2019-09-111

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de faire procéder au nettoyage des fenêtres ainsi que de l'extérieur du bâtiment du centre communautaire ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Daniel Palardy, appuyé par le conseiller Louis Tremblay et unanimement résolu :

D'OCTROYER le contrat de nettoyage des vitres ainsi que du nettoyage du bâtiment extérieur à l'entreprise Les Nettoyages Impeccables au montant de 700\$ sans taxes.

ADOPTÉE

c) Aménagement paysager – Octroi du contrat

2019-09-112

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Calixa-Lavallée souhaite procéder à l'aménagement paysager du centre communautaire ;

CONSIDÉRANT la soumission reçue de l'entreprise Les Terrassements Multi-Paysages inc. en date du 19 août 2019 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Brno Napert, appuyé par le conseiller Daniel Palardy et unanimement résolu :

D'OCTROYER le contrat d'aménagement paysager du centre communautaire à l'entreprise Les terrassements Multi-Paysages inc., tel que la soumission n° C1908-305 , au montant de 2 335,00 \$ avant taxes.

ADOPTÉE

d) Remplacement de la rampe du balcon avant – Octroi du contrat

2019-09-113

CONSIDÉRANT qu'il est opportun de remplacer la rampe du balcon avant du centre communautaire ;

CONSIDÉRANT la soumission reçue de l'entreprise Les ateliers mobiles Benoit Larose inc. en date du 30 août 2019 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Claude Lacasse, appuyé par le conseiller Daniel Palardy et unanimement résolu :

D'OCTROYER le contrat de remplacement de la rampe du balcon avant à l'entreprise Les ateliers mobiles Benoit Larose inc. tel que la soumission n° 48 au montant de 2 600.00\$ avant taxes.

ADOPTÉE

6- SÉCURITÉ CIVILE ET PRÉVENTION DES INCENDIES

a) Rapport du représentant

Le conseiller Patrick Keegan étant absent et rien de particulier à signaler.

7- VOIRIE ET AQUEDUC

a) Rapport du représentant

Monsieur Ghislain Beauregard étant absent, la directrice mentionne que le MTQ procédera à la réparation de la chaussée de la petite Montée dans les prochains jours et que nous continuons à recevoir de l'asphalte recyclé pour le rechargement du rue Berthiaume.

b) Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM)

2019-09-114

CONSIDÉRANT le programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal;

CONSIDÉRANT l'enveloppe budgétaire mise à la disposition de la Municipalité par madame Suzanne Dansereau, députée de la circonscription de Verchères à l'Assemblée nationale ;

CONSIDÉRANT le courriel de l'attachée politique de madame Suzanne Dansereau du 17 juillet dernier, annonçant sa recommandation pour l'attribution d'une aide financière au montant d'environ 6 000 \$ à la Municipalité ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Bruno Napert, appuyé par le conseiller Claude Lacasse et unanimement résolu :

D'APPROUVER les dépenses pour les travaux ci-après, sur le réseau routier de gestion municipale pour un montant subventionné d'environ 6 000\$:

Ouvrage de rechargement de la rue Berthiaume ;
Remplacement de ponceaux ;

QUE LESDITES DÉPENSES seront effectuées conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec.

ADOPTÉE

8- URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

a) Rapport du représentant

Monsieur Bruno Napert mentionne qu'il n'y a rien de particulier à signaler.

9- ENVIRONNEMENT

a) Rapport du représentant

Monsieur Daniel Palardy mentionne qu'il n'y a rien de particulier à signaler.

10- CULTURE ET PATRIMOINE

a) Rapport du représentant

Le conseiller Louis Tremblay mentionne que le prochain vendredi du four à pain aura lieu le 13 septembre prochain et que le dernier aura lieu en octobre. Il mentionne aussi que les journées de la culture auront lieu les 28 et 29 septembre et qu'ici les activités auront lieu le 29 septembre.

b) Réseau biblio – Renouvellement de la convention

2019-09-115

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance de la lettre de Mme Jacqueline Labelle, directrice générale du Réseau BIBLIO de la Montérégie, en date du 7 août 2019 concernant le renouvellement de la convention pour l'exploitation d'un système modulé pour la bibliothèque affiliée à Simba ;

CONSIDÉRANT que la municipalité désire continuer de bénéficier du service du Réseau bibliothèque pour les trois (3) prochaines années, convention se terminant le 31 décembre 2022 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Claude Lacasse, appuyé le conseiller Louis Tremblay et unanimement résolu :

D'AUTORISER le renouvellement de la « convention pour l'exploitation d'un système modulé pour la bibliothèque affiliée à Simba » et :

D'AUTORISER monsieur le maire et la directrice générale à signer la convention devant intervenir entre la municipalité et le Centre Régional de Services aux Bibliothèques Publiques de la Montérégie Inc. (C.R.S.B.P.M)

ADOPTÉE

11- LOISIRS

a) Rapport du représentant

Le conseiller Claude Lacasse mentionne qu'il n'y rien de particulier à signaler.

12- AUTRES DOSSIERS

a) Bannissement de l'enfouissement des matières organiques – Demande de reconnaissance pour les régions qui ont pris action pour atteindre les objectifs – Appui

2019-09-116

CONSIDÉRANT la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles du gouvernement ;

CONSIDÉRANT que le gouvernement, dans sa politique, a retenu de bannir des lieux d'élimination la matière organique ;

CONSIDÉRANT que plusieurs MRC/municipalités ont, par leur plan de gestion des matières résiduelles, mis en œuvre des collectes de matières organiques pour assurer la valorisation desdits résidus ;

CONSIDÉRANT que les MRC de La Vallée-du-Richelieu, de Marguerite-D'Youville et de Rouville ont créé avec Biogaz EG, en 2010, la Société d'Économie Mixte de l'Est de Couronne Sud (SÉMECS), entreprise privée assurant la compétence des MRC à l'égard du traitement des matières organiques ;

CONSIDÉRANT que la SÉMECS transforme en biogaz et en amendement agricole, via son centre de traitement des matières organiques par biométhanisation, l'ensemble des matières organiques des collectes municipales des 27 municipalités du territoire des trois MRC fondatrices, et ce, depuis janvier 2018 ;

CONSIDÉRANT que plusieurs autres régions ont également démontré du leadership et ont pris action pour atteindre les objectifs gouvernementaux à l'égard de la gestion des matières résiduelles ;

CONSIDÉRANT que le gouvernement, dans sa nouvelle stratégie, propose un nouvel échéancier pour le bannissement de l'enfouissement des matières organiques ;

CONSIDÉRANT que cette nouvelle orientation du gouvernement pénalise les MRC et municipalités qui ont mis en œuvre les services pour détourner de l'enfouissement les matières organiques provenant des collectes municipales ;

CONSIDÉRANT que la population du Québec demande aux leaders de notre société de prendre action pour assurer un environnement sain pour les générations futures ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Daniel Palardy, appuyé par le conseiller Claude Lacasse et unanimement résolu :

DE DEMANDER au gouvernement du Québec de maintenir l'échéancier de 2022 afin d'éliminer de l'enfouissement les matières organiques et d'accentuer le support aux initiatives et actions des villes et MRC qui ont adhéré aux orientations gouvernementales et à la volonté de la société québécoise via le programme sur la redistribution aux municipalités des redevances.

ADOPTÉE

13- CORRESPONDANCE

a) **Accusé réception du MTQ – Résolution 2019-07-101 concernant le resurfaçage de l'autoroute 30**

14- PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire ouvre une période de questions pour le public.

- On questionne sur les différents entrepreneurs engagés pour la réparation des ponceaux.

15- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2019-09-117

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par le conseiller Daniel Palardy, appuyé par le conseiller Louis Tremblay et unanimement résolu que la présente session soit levée à 20h16.

ADOPTÉE

Daniel Plouffe
Maire

Suzanne Francoeur
Directrice générale et secrétaire-trésorière

L'assemblée est close.

Je, Daniel Plouffe, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Daniel Plouffe
Maire

Suzanne Francoeur
Directrice générale et Secrétaire-trésorière

Je, Suzanne Francoeur, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie que les dépenses autorisées dans cette séance ont des crédits suffisants.

Suzanne Francoeur
Directrice générale et secrétaire-trésorière